

LA DEMANDE CITOYENNE

1. Rencontre obligatoire entre le citoyen responsable de la demande et le Service des travaux publics.
 - Évaluation du coût estimé de la réalisation du projet de pavage facturé aux citoyens, selon deux types de matériaux de pavage en vigueur : Asphalte conventionnel ou traitement de surface.
L'évaluation **INCLUT** également une estimation du coût du ponceau installé dans chaque entrée charretière et facturé aux citoyens.
L'évaluation du coût du projet **EXCLUT** toutefois la remise en état des infrastructures, financée à 100 % par la Municipalité.
 - En conséquence, **77,18 %** du coût des travaux de pavage seront facturés aux citoyens impliqués dans le projet sur une période de 15 ans et **22,82 %** sont à la charge de la Municipalité.
2. Une fois informé, le citoyen responsable du projet doit ensuite remplir la demande sous forme de pétition nécessitant la signature de 50% plus 1 des propriétaires des lots (construits ou vacants) desservis au sein du projet présenté (article 2.2 de la politique de pavage TP-2010-01).

DÉPÔT DE LA DEMANDE CITOYENNE

Date limite : 31 octobre

Dépôt d'une demande d'un projet de pavage d'un chemin municipalisé ou en processus de le devenir, qui sera examinée en vue de sa réalisation l'année suivante.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DE LA MUNICIPALITÉ

Entre le 1^{er} et le 30 novembre

Estimation des coûts de remise à niveau des infrastructures du projet de pavage par le Service des Travaux publics pour chacun des projets présentés. Cette remise à niveau **INCLUT** notamment :

- le reprofilage des fossés en tout ou en partie ;
- l'émondage et/ou fauchage des emprises publiques ;
- le rechargement granulaire de la route ;
- l'installation et/ou remplacement de ponceaux sous les fondations de la route ;
- la correction du profil.

100 % des coûts de cette remise à niveau pour chacun des projets sont à la charge de la Municipalité.

1^{ère} semaine de décembre

Étude en conseil du budget de la Municipalité

Présentation et recommandations de la part des services administratifs de chacun des projets de pavage auprès des membres du Conseil municipal.



15 décembre

Envoi d'une lettre de la Municipalité au citoyen responsable de la demande témoignant de la décision du Conseil municipal.

1^{er} janvier au 31 mai

PROCESSUS DE FINANCEMENT DE CHACUN DES PROJETS ACCEPTÉS PAR LE CONSEIL

(Services administratifs et des achats)

Conseil de février :

Présentation des projets de chaque règlement d'emprunt et dépôt des avis de motion de chacun des projets.

Conseil de mars :

Adoption de chaque règlement d'emprunt.



Mars :

1. Envoi d'une lettre aux citoyens concernés pour chacun des projets présentant la date de la tenue d'un registre (permettant aux citoyens qui ne souhaitent plus la réalisation d'un projet de pavage de venir signer pour signaler son refus de l'emprunt), l'évaluation de la charge facturée aux citoyens en lien avec le règlement d'emprunt, ainsi qu'une invitation à une séance d'information (soirée).
2. Tenue des registres.

Mai et juin :

Approbation des règlements d'emprunt par le MAMOT.

Juin :

Avis public d'entrée en vigueur de chaque règlement d'emprunt approuvé.

PROCESSUS DE PRÉPARATION TECHNIQUE DE CHACUN DES PROJETS (Service des travaux publics)

Janvier et février :

Préparation de devis technique de chacun des projets acceptés par le Conseil.

Février à avril :

Lancement d'appel d'offres pour tous les projets.

Conseil de mai :

Adjudication des contrats pour la réalisation des travaux.

Du 1^{er} juin au 30 septembre

RÉALISATION DU CHANTIER

Réalisation des travaux :

- Reprofilage des fossés en tout ou en partie;
- Émondage et/ou fauchage des emprises publiques;
- Rechargement granulaire de la route;
- Installation et/ou remplacement de ponceaux sous les fondations de la route;
- Installation et/ou remplacement de ponceaux d'entrée charretière;

- Correction du profil;
- Pavage de la chaussée.

Communications en lien avec chacun des travaux :

- Création d'une nouvelle Info-travaux sur le site Internet, ainsi que ses mises à jour.
- Conception de panneaux pour chacun des projets indiquant l'investissement total du projet ainsi que la date de la fin prévue du projet.